

Date de génération de ce justificatif : 22/11/2024

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

TIMANE – Constitution de société

Référence : L026131

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 19 juillet 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



GWENVAL EXPERTISE

Expertise Comptable & Audit

AVIS DE CONSTITUTION Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 juillet 2024, à LANTILLAC. Dénomination : TIMANE. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 9 La Ville Gué d'en Haut, 56120 LANTILLAC. Objet : Acquisition de tous immeubles et de tous terrains, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société peut devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros Montant des apports en numéraire : 2000 euros. Cession de parts et agrément : Les cessions de parts entre associés sont libres. Toutes les autres cessions de parts sociales non définies précédemment, entre ascendants ou descendants, entre conjoints ou entre tiers sont soumises à agrément. Gérant : Monsieur David LECUYER, demeurant 9 La Ville Gué d'en Haut, 56120 LANTILLAC La société sera immatriculée au RCS VANNES. Pour avis.

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
